

Madame la Présidente,

Certain(e)s salarié(e)s se plaignent d'être placardisé(e)s, de ne plus se voir confier de travail ou de se voir donner des tâches d'intérêt minime. D'autres postulent en interne et, quand ils reçoivent une réponse - *ce qui est quand même la moindre des choses* - , cette dernière est souvent négative malgré plusieurs candidatures sur des postes différents.

A ce sujet, la **CFE-CGC** déplore que bien souvent les postes soient déjà pourvus avant même la publication de l'annonce sur SEARH...

Si nous n'avons pas pour habitude de nous placer en donneur de leçons, une précision juridique de taille s'impose.

Le contrat de travail organise la relation entre un salarié et son employeur dans le cadre de l'accomplissement d'un travail. Le contrat de travail fixe les obligations réciproques auxquelles les deux parties sont tenues.

Si cela n'est pas précisément inscrit dans le Code du travail, la Cour de cassation s'est néanmoins prononcée sur l'obligation essentielle qui incombe à l'employeur en précisant que "**l'employeur a l'obligation de fournir du travail à son salarié**" (*Cass. soc., 3 mai 2012, n° 10-21.396*).

C'est alors en contrepartie du travail fourni que le salarié a droit au versement d'une rémunération. **L'inexécution de cette obligation permet au salarié d'engager la responsabilité contractuelle et de demander des dommages-intérêts en réparation du préjudice subi.**

Par ailleurs, il est également possible de **prendre acte de la rupture de son contrat de travail**, c'est-à-dire d'indiquer à son employeur qu'il décide unilatéralement de rompre son contrat, faute pour lui de respecter son obligation, à savoir fournir du travail.

Ce point de droit rappelé, la **CFE-CGC** conclura cette déclaration en souhaitant à chacun et chacune de bien finir 2024 et de profiter des fêtes afin de recharger les batteries pour affronter l'année 2025 qui se profile et les nombreux sujets qui viendront la ponctuer (*fermeture de Bagneux, accord d'entreprise, NAO, etc etc*).

Merci de votre attention

Réconcilions performance et bien-être au travail

Vos élu(e)s et représentant(e)s syndicaux

Appelez nous au **06 74 00 02 22**

Venez nous rencontrer à Bagneux **B046**, à Finlay **R066**

Ecrivez nous

Retrouvez nous sur

**Intraneo**, **internet**, **LinKedIn** et  
**youtube**

J'adhère





### Programme AVSIMAR

Ce programme est la suite du programme LOTI (avions de patrouille maritime) réalisé par Dassault. Il sera suivi du programme PATMAR (avion du futur) réalisé par Airbus. Naval Group réalise le logiciel de contrôle de mission (les parties serveur—base LOTI—, IHM—base SETIS-C— et déport IHM pour le system de mission dans le cockpit). La durée initiale était de 59 mois suivis de 6 mois de garantie et devait se terminer fin 2025. Le projet a pris beaucoup de retard (phase de spécifications compliquée, COVID, ...). De plus, la fermeture de Bagneux nécessite le transfert des connaissances et des développements à Ollioules.

Actuellement 70 ETP travaillent sur le prochain jalon : Gel de la 1ère version qui permettra les premiers essais en vol en Janvier 2025 (prévus initialement en janvier 2024).

Les élu(e)s CFE-CGC demande à la Direction de maintenir la surveillance renforcée des salariés de Bagneux en surcharge depuis de nombreux mois et de veiller à leur santé. Le transfert des activités vers Ollioules ajoute de la charge supplémentaire dont ils auraient pu se passer.

### Commissions sociales des T2 et T3 2024

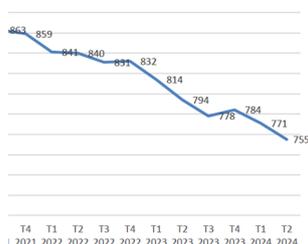
La chute des effectifs de l'établissement se poursuit inexorablement. Au 30/09/2024, la répartition Finlay / Bagneux est de 506/230.

Cette diminution se constate sur les 2 sites.

373 salariés sont autorisés à télétravailler dont une majorité de femmes.

La répartition H/F de l'établissement est de 62.5% / 37.5%.

Le taux de turnover est de 3.05% pour l'établissement à comparer au taux de 15% selon les chiffres de l'INSEE 2021.



### Budgets du CSE 2025

Malgré la réduction des effectifs de l'établissement, le CSE maintiendra ses prestations pour 2025.

### Bilan 2024 des référents harcèlement sexuel et agissements sexiste

Aucune information sur les cas individuel n'est communiquée. Des sensibilisations ont été faites en 2024 à Finlay (et en 2022 à Bagneux). Malgré les réunions d'informations managériales, le guide approuvé en Juillet 2024 et la ligne SPEAK-UP, le taux de signalement reste faible 15% environ (75% de femmes, mais seulement 25% d'hommes).

Les élu(e)s CFE-CGC demande à la Direction de renforcer la sensibilisation de l'ensemble des salariés de l'établissement sur cette thématiques et sur les conséquences notamment pénale en cas d'infraction à la législation.

### Bilan des astreintes de fin d'année 2024

4 salariés (2 DSID et 2 sureté) sont concernés par des astreintes lors de la fermeture RTT de fin d'année. Les élu(e)s CFE-CGC note que la Direction contourne la législation en été en déclarant ces mêmes salariés en « heures de dérogation » (aucun fondement juridique) afin de ne pas afficher un positionnement d'astreintes sur une fermeture durant des congés payés, situation illégale ! La solution est simple pour ne pas risquer une intervention de l'inspecteur du travail : Ne plus fermer le site l'été.

### Commission restauration

Le premier bilan du nouveau prestataire montre une amélioration des prestations malgré une augmentation du coût des repas. Notons que le prestataire n'autorise plus de solde négatif en caisse. En cas de dysfonctionnement ou d'insatisfaction, n'hésitez pas à joindre vos élu(e)s CFE-CGC afin d'agir en conséquence.

### Assistante sociale



La nouvelle assistante sociale est présente le mercredi et le jeudi à Finlay et le mardi à Bagneux.

Vous pouvez la contacter par téléphone et/ou par mail  
Coordonnées disponibles sous Navista.



Venez rencontrer la nouvelle infirmière de Bagneux au RdC sauf le mercredi.

Elle vous aidera et vous conseillera pour tous vos problèmes de santé.

### Commission VAR

La prochaine réunion est planifiée le 19 décembre 2024.

Vos élu(e)s CFE-CGC sont à votre service pour remonter vos différentes problématiques.

En cas de souffrance au travail, n'hésitez pas à contacter les personnels de santé de l'établissement. Elles vous apporteront leur soutien

Réconcilions performance et bien-être au travail

CFE-CGC Naval Group Région Parisienne, notre ADN, vous défend

Appelez nous au 06 74 00 02 22

Venez nous rencontrer à Bagneux B046, à Finlay R066

Ecrivez nous @

Retrouvez nous sur

Intraneon, internet, LinkedIn et youtube

J'adhère

